

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE GE

Si la pertinence des groupements d'employeurs (GE) est reconnue dans les milieux économiques traditionnels, ils restent encore largement méconnus des acteurs associatifs.

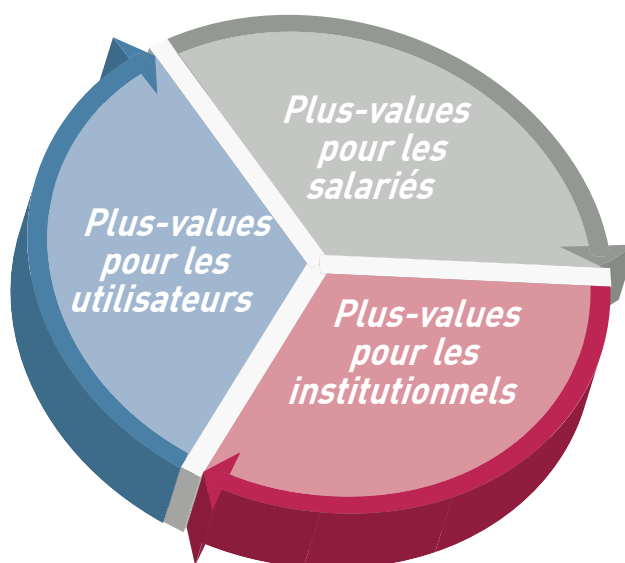
Pour les convaincre du potentiel de ces dispositifs, la première partie de ce guide vous propose :

- D'illustrer les avantages du dispositif grâce aux témoignages d'acteurs de terrain.
- De répondre aux objections traditionnelles et aux idées reçues.
- De décrire clairement le cadre juridique et fiscal des GE afin de rassurer tout porteur de projet potentiel.

LE GE : UNE STRUCTURE COMPORTANT DE NOMBREUSES PLUS-VALUES

Les secteurs du sport, de l'animation et de l'éducation populaire se caractérisent par des emplois souvent à temps partiel, un multisa-lariat, des contrats saisonniers et précaires.

Dans ces situations, le GE peut constituer une formule triplement gagnante.



Les plus-values pour les institutionnels

LES PLUS-VALUES POTENTIELLES D'UN GE	ARGUMENTAIRE/EXPLICATION
S'inscrire dans une politique durable de l'emploi	Dans une situation économique fragile, où l'emploi est un enjeu national, les finalités et le fonctionnement d'un GE apparaissent comme des leviers novateurs dans les secteurs du sport et de l'animation en vue du développement et du maintien de l'emploi sur un territoire et/ou dans une filière.
Maintenir et créer de l'emploi sur un territoire	Il existe sur certains territoires des difficultés à créer et maintenir des emplois en raison d'une activité économique et sociale faible et/ou disparate. La stabilisation des emplois dans le sport et l'animation par les GE peut contribuer à renforcer et structurer le dynamisme d'un territoire, ainsi qu'à consolider le lien social.
Renforcer le projet de territoire	Le GE peut être un outil au service d'un projet territorial du sport et de l'animation. Il peut contribuer à accroître les complémentarités entre structures associatives et collectivités territoriales. Le GE est alors l'un des moyens de la mise en œuvre du projet, il contribue par le partage des salariés à renforcer la cohérence et l'efficacité territoriale.
Structurer des filières du sport et de l'animation	Dans des secteurs tels que le sport et l'animation qui présentent un taux élevé d'emploi morcelé, le GE est un levier pour la professionnalisation et la structuration de ces secteurs au plan local, luttant contre la précarité.

Les plus-values pour les utilisateurs

LES PLUS-VALUES POTENTIELLES D'UN GE	ARGUMENTAIRE/EXPLICATION
Développer de la valeur ajoutée en créant des postes visant le temps plein	Les petites structures n'ont pas toujours la capacité financière d'embaucher du personnel qualifié permanent (éducateur sportif, animateur spécialisé, agent de développement...). La mise en commun des besoins de main-d'œuvre permet ainsi la création d'emplois à valeur ajoutée pérenne.
Contribuer au maintien des postes dans les structures	Le GE consolide les emplois et les rend plus attractifs. Si une structure rencontre des difficultés et s'il existe une menace de licenciement, l'embauche par le GE peut devenir une solution de maintien de l'emploi.
Favoriser le recrutement et la fidélisation de salariés, notamment dans le secteur rural et pour les postes à forte valeur ajoutée	<p>En consolidant les emplois et en les rendant plus attractifs, le GE facilite le recrutement des salariés, d'autant plus en secteur rural éloigné d'un bassin d'emploi.</p> <p>Des aides financières spécifiques peuvent être perçues par le GE (Emploi tremplin, Emploi CNDS, poste Fonjep) alors qu'elles n'auraient pas été attribuées dans le cas d'emplois très partiels.</p> <p>Dans les GE les plus structurés, les utilisateurs peuvent bénéficier de conseils au recrutement et les salariés déjà en poste peuvent être mis à disposition des structures qui en ont besoin, permettant ainsi de rendre flexibles des personnels à forte valeur ajoutée.</p>
Faciliter la gestion de l'emploi	<p>Le GE peut apporter à ses membres une aide et des conseils en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines.</p> <p>Ce service peut s'avérer intéressant pour des associations qui n'ont jamais été employeuses, celles qui ne possèdent pas ces compétences en interne ou celles qui n'auraient pas la capacité de recruter le personnel nécessaire à cette gestion, ni les moyens de l'externaliser.</p> <p>Cette possibilité existe tout particulièrement dans les GE de grande taille qui disposent de permanents en charge de la gestion de l'emploi et des ressources humaines.</p>
Mutualiser des moyens de gestion de l'emploi	Le GE permet de mutualiser les moyens humains nécessaires à la gestion de l'emploi ainsi que les moyens matériels y contribuant (matériel, logiciels, locaux...) ; il favorise ainsi les économies d'échelle.
Avoir un cadre législatif de prêt de main-d'œuvre lisible et adapté	<p>À la différence de la mise à disposition de personnels par une association de droit commun, le GE bénéficie d'un cadre juridique qui précise le rapport tripartite entre l'association qui met à disposition (le GE), le bénéficiaire de la mise à disposition du personnel (qui est adhérent au GE) et le salarié.</p> <p>En cela, le GE présente des garanties supplémentaires sécurisantes.</p>
Permettre le recours occasionnel à de l'appoint de main-d'œuvre	<p>Le groupement peut mettre à disposition un salarié permanent pour des besoins occasionnels de main-d'œuvre. Cet usage du GE ne devrait représenter qu'une petite partie de son fonctionnement afin de consolider les emplois existants.</p> <p>Le GE se distingue des sociétés de travail temporaire par le caractère non lucratif du prêt de main-d'œuvre.</p>
Répondre à la saisonnalité des activités des utilisateurs	<p>Un GE composé d'adhérents dont les rythmes et les activités sont complémentaires stabilise les emplois et permet de répondre aux difficultés périodiques de recrutement rencontrées dans certaines activités sportives et d'animation.</p> <p>Le groupement permet de fidéliser le personnel saisonnier en lui proposant des CDI.</p>



Les plus-values pour les salariés

LES PLUS-VALUES POTENTIELLES D'UN GE	ARGUMENTAIRE/EXPLICATION
Avoir un contrat de travail unique	<p>Les situations professionnelles reposant sur du multisalariat sont rendues complexes par le nombre d'interlocuteurs.</p> <p>A contrario, le salarié du GE dispose d'un employeur unique auquel il rend compte et qui gère tous les aspects administratifs de l'emploi.</p> <p>Cette situation simplifie pour le salarié les relations avec l'employeur, mais également avec les organismes sociaux (caisse de retraite...).</p>
Consolider l'emploi par des contrats en CDI	<p>Dans la logique du partage d'emploi et de la permanence des compétences dans les structures utilisatrices, le GE privilégie les contrats à durée indéterminée.</p> <p>Il contribue à lutter contre la précarité en limitant le recours aux Contrats à Durée Déterminées (CDD).</p>
Consolider les temps de travail	<p>Pour des salariés exerçant des activités à temps partiel, le GE développe une stratégie de construction de l'emploi par l'agrégation de missions auprès de plusieurs utilisateurs afin d'augmenter le temps de travail et tendre vers un temps plein.</p>
Percevoir une rémunération régulière	<p>Le salarié perçoit généralement une rémunération fixe qui est lissée sur l'année.</p>
Faciliter l'accès à la formation	<p>Les salariés ayant des employeurs multiples peuvent rencontrer des difficultés dans l'accès à la formation professionnelle continue.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ouverture de droits insuffisants ; - Le choix des formations : les priorités peuvent être différentes selon les employeurs ; - Les autorisations de départ en formation ; - Le montage du projet avec des interlocuteurs multiples ; - La prise en charge des frais annexes ; <p>Le GE, par son organisation et sa taille, facilite la construction de plans de formation prenant en compte de manière cohérente les besoins des salariés et des adhérents afin d'augmenter la professionnalisation et l'employabilité des salariés.</p>
Favoriser le projet professionnel	<p>Le salarié qui bénéficie d'une situation professionnelle stable peut s'inscrire dans un projet professionnel à long terme. Il peut envisager l'évolution de son parcours professionnel, de même que l'évolution nécessaire de ses compétences.</p>
Accompagner son projet de vie	<p>Une stabilité professionnelle facilite l'accès au crédit, au logement et favorise une insertion socioprofessionnelle durable.</p>
Enrichir son activité professionnelle	<p>Être salarié d'un GE permet de réaliser des missions variées et de ne pas s'inscrire dans une activité monotone. Le salarié doit s'adapter aux différents utilisateurs et activités qu'il rencontre. La formation est également un levier contribuant à l'adaptation du salarié.</p>
Développer un réseau professionnel	<p>Les rencontres avec des usagers multiples contribuent à la construction et à l'entretien du réseau professionnel qui, dans les secteurs du sport et de l'animation, participent fortement à la consolidation de l'emploi.</p> <p>En illustration, la capacité de développer l'emploi à l'échelle d'un territoire aux contours accessibles par une seule personne (20 à 30 km de distance), ou encore la capacité de développer l'emploi dans une filière – l'équitation, par exemple – en multipliant les compétences des salariés (moniteur, entraîneur, palefrenier, soigneur, responsable de centre...).</p>

